



**HAL**  
open science

“ “L’empire des sens”. Julie et le plaisir dans La  
Nouvelle Héloïse ”

Christophe Martin

► **To cite this version:**

Christophe Martin. “ “L’empire des sens”. Julie et le plaisir dans La Nouvelle Héloïse ”. E. Décultot, H.Pfeiffer, V. de Senarclens. Genuss bei Rousseau, Königshausen & Neumann, 2014, 9783826054976. hal-03151807

**HAL Id: hal-03151807**

**<https://hal.science/hal-03151807>**

Submitted on 25 Feb 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« 'L'empire des sens'. Julie et le plaisir dans *La Nouvelle Héloïse* »

dans *Genuss bei Rousseau*, éd. Elisabeth Décultot, Helmut Pfeiffer, Vanessa de Senarclens, Würzburg, Königshausen & Neumann, 2014, p. 173-190.

« Serez-vous pour cela délivré de l'empire des sens et des pièges de l'imagination ? »

*La Nouvelle Héloïse*, VI, 6

À peine Julie a-t-elle avoué sa flamme à Saint-Preux qu'elle lui déclare hautement : « deux mois d'expérience m'ont appris que mon cœur trop tendre a besoin d'amour, mais que *mes sens n'ont aucun besoin d'amant* »<sup>1</sup>. Mais dans sa lettre posthume, et en parfaite contradiction avec cette déclaration initiale, Julie fait part à Saint-Preux d'une autre découverte : « Je me suis longtemps fait illusion. [...] Vous m'avez crue guérie et j'ai cru l'être. [...] Un jour de plus, peut-être, et *j'étais coupable* ! »<sup>2</sup>. Le terme « coupable » est sans ambiguïté : c'est bien l'imminence d'une « chute » qui est envisagée, et partant la puissance incoercible d'un désir *physique* qui est affirmée. A la lumière de cet aveu ultime, Jean Ehrard appelait naguère à « en finir avec une lecture toute métaphysique du dénouement » et proposait de lire *La Nouvelle Héloïse* comme « un grand roman matérialiste » prêtant à Julie « un corps qui a sa vie propre, lieu et enjeu d'un sourd travail »<sup>3</sup>. Dans le prolongement de ces remarques, ainsi que des récentes propositions de René Démoris<sup>4</sup>, on voudrait montrer ici que le roman de Rousseau peut être lu comme l'une des rares fictions, au siècle des Lumières, abordant de manière à la fois centrale et indirecte la question du rapport de la jouissance à l'amour, en particulier du point de vue féminin.

Loin de se borner à reconduire le clivage traditionnel entre sens et sentiment, *La Nouvelle Héloïse* paraît, en effet, sourdement travaillé par la question, tout à la fois omniprésente et voilée, de la jouissance féminine, qui s'inscrit dans le texte de manière oblique. Obliquité paradoxale

---

<sup>1</sup> *La Nouvelle Héloïse*, I, 9, éd. Henri Coulet, Paris, Gallimard, coll. Folio, 1993, t. 1, 95 ; éd. B. Guyon, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1964, OC II, 51).

<sup>2</sup> NH, VI, 12 (Coulet, t. 2, 386 ; OC II, 740-741).

<sup>3</sup> Jean Ehrard, « Le corps de Julie », in Raymond Trousson (dir.), *Thèmes et figures du siècle des Lumières. Mélanges offerts à Roland Mortier*, Genève, Droz, 1980, 95-106, repris dans *L'invention littéraire au XVIII<sup>e</sup> siècle : fictions, idées, société*, Paris, PUF, 1997, 101-116, ici 113-115. Sur l'importance de l'aveu final de Julie et la remise en cause de la sublimation du désir physique en idéal moral à Clarens, voir aussi les analyses de Roland Galle, *Geständnis und Subjektivität. Untersuchungen zum französischen Roman zwischen Klassik und Romantik*, München, Wilhelm Fink Verlag, 1986, 165 et sv.

<sup>4</sup> René Démoris, « Une femme qui se noie : de la jouissance féminine chez Rousseau », in Jean-Luc Guichet (dir.), *La Question sexuelle. Interrogations de la sexualité dans l'œuvre et la pensée de Rousseau*, Paris, Garnier, 2012, 361-381.

puisqu'elle contrevient à un idéal de transparence dont Jean Starobinski a dès longtemps souligné l'importance dans le roman<sup>5</sup>, et qui semble avoir conduit Rousseau à s'écarter des modèles romanesques de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle en changeant les règles de l'énonciation féminine, jusqu'alors surtout marquée par des effets de distance ou d'opacité (on songera bien sûr à *La Vie de Marianne* et à *Manon Lescaut*). L'un des objectifs de *La Nouvelle Héloïse* semble bien, à l'inverse, de faire parler le langage des passions dans l'instant où elles se produisent, comme un effet de transparence, comme s'il s'agissait de reprendre au théâtre son bien : la traduction en actes du langage du corps et de la passion. Or, sur fond de cette transparence, l'obliquité des formes d'expression du plaisir féminin n'en est que plus remarquable dans *Julie*. Elle renvoie bien sûr aux puissants interdits qui frappent alors l'expression du désir et plus encore du plaisir féminin (interdits que Julie soutient elle-même de toute son éloquence), mais elle est sans doute aussi le signe de la tension que produit cette place à la fois centrale et voilée de la jouissance féminine qui conduit Jean-Jacques à une véritable *mise à l'épreuve* de sa pensée du plaisir dans et par la fiction.

Cette obliquité prend bien sûr des formes différentes dans la première et la seconde moitié du roman, selon qu'il s'agit de Julie ou de Mme de Wolmar. Dans les trois premières parties, l'inscription du plaisir dans le texte est à la fois évidente (puisque l'expérience de l'amour physique hors mariage constitue en réalité l'événement essentiel de la fiction) et constamment élidée ou déplacée de son lieu propre. Déplacement qui renvoie à la fois à un interdit social et au travail de censure à l'œuvre en Julie elle-même. Du côté de l'interdit social, on relèvera en particulier la remarquable dissymétrie entre le discours de Saint-Preux et celui de Julie. Jamais on ne voit, en effet, Saint-Preux à travers le regard de Julie. Mais le désir et la jouissance de Julie n'en sont pas moins figurés à travers une série d'ellipses, de transferts et de déplacements. Ainsi de la fameuse scène du bosquet ou du « premier baiser de l'amour », pour reprendre le titre du premier sujet d'estampe. La scène est décrite du point de vue de Saint-Preux (I, 14) qui évoque longuement l'empreinte ineffaçable des « âcres baisers » dont Julie l'a embrasé. La jouissance de Julie est néanmoins inscrite dans la fiction par le biais d'une triple médiation : d'abord, celle de l'*effet* sur Saint-Preux de ces « âcres baisers » qui ont tant choqué les contemporains parce qu'ils renvoient à une dimension physique et comme interne au corps de Julie et à un désir d'une intensité qui ne peut qu'être proportionnelle au bouleversement qu'il produit. Celle, ensuite, de l'image signée Gravelot et de ce texte en marge ou en excès que constitue le « sujet d'estampe » qui objective la scène et restitue la pâmoison de Julie :

---

<sup>5</sup> « *La Nouvelle Héloïse*, dans son ensemble, nous apparaît comme un rêve éveillé, où Rousseau cède à l'appel imaginaire de la limpidité qu'il ne trouve plus dans le monde réel » (Jean Starobinski, *Jean-Jacques Rousseau. La transparence et l'obstacle*, Paris, Gallimard, 1971, 105).

Julie vient de donner à son ami un baiser *così saporito\**, qu'elle en tombe dans une espèce de défaillance. On la voit dans un état de langueur se pencher, se laisser couler sur les bras de sa cousine [...]. Julie doit se pâmer et non s'évanouir. Tout le tableau doit respirer une ivresse de volupté qu'une certaine modestie rende encore plus touchante.<sup>6</sup>

Celle, enfin, d'un double effet d'après-coup : le point de vue de Julie est restitué *a posteriori* dans la fameuse lettre XVIII de la troisième partie dans laquelle celle qui vient de devenir Mme de Wolmar récapitule ses amours avec Saint-Preux et proclame son vœu de fidélité absolu à son époux :

J'appris dans le bosquet de Clarens que j'avais trop compté sur moi, et qu'il ne faut rien accorder aux sens quand on veut leur refuser quelque chose. Un instant, un seul instant embrasa les miens d'un feu que rien ne put éteindre, et si ma volonté résistait encore, dès lors mon cœur fut corrompu.<sup>7</sup>

Julie, on le voit, est loin d'être invulnérable aux pouvoirs du *moment*, pour employer le lexique crébillonien<sup>8</sup>. L'insertion du topos libertin de l'*occasion* et de la surprise des sens dans un roman souvent perçu comme celui des « âmes sensibles » est remarquable. Les mots de Julie disent assez l'intensité du plaisir physique éprouvé. Nul hasard, au reste – nous y revenons plus loin – si l'image du feu qu'on ne peut éteindre est répétée trois fois dans le roman et concerne exclusivement Julie. Or, cette pâmoison de Julie s'inscrit à nouveau dans le texte sur le mode de l'*après coup*, dans la quatrième partie, lorsque Wolmar oblige les anciens amants à pénétrer dans le bosquet et à s'y embrasser à nouveau sous ses yeux : « En approchant de ce lieu fatal, dit Julie, je me suis sentie un affreux battement de cœur, et j'aurais refusé d'entrer si la honte ne m'eût retenue »<sup>9</sup>. La « profanation » méthodique imaginée par Wolmar en dit long sur l'intensité de la jouissance dont ce bosquet est l'emblème. Non sans tristesse, Julie constate que « ce baiser n'eut rien de celui qui [lui] avait rendu le bosquet redoutable »<sup>10</sup>. Mais si Julie croit pouvoir déduire de ce second baiser que son cœur est plus changé qu'elle n'avait osé le croire, la tristesse et l'attendrissement qu'elle éprouve à faire un tel constat en contredit ironiquement la pertinence.

---

<sup>6</sup> NH, « Sujets d'estampes » (Coulet, t. 2, 432 ; OC II 762-763).

<sup>7</sup> NH, III, 18 (Coulet, t. 1, 409 ; OC II, 342).

<sup>8</sup> Voir à ce sujet notre étude : « De la théorie du *moment* à l'hypothèse du viol : romanciers et romancières face à un topos romanesque jusqu'à *La Nouvelle Héloïse* », in S. van Dijk, et M. van Strien-Chardonneau (dir.), *Féminités et masculinités dans le texte narratif avant 1800. La question du 'gender'*, Louvain, Peeters, 2002, 307-317.

<sup>9</sup> NH, IV, 12 (Coulet, t. 2, 108 ; OC II, 489).

<sup>10</sup> *Ibid.* (Coulet, t. 2, 115 ; OC II 496).

On passera plus vite sur les deux relations sexuelles de Julie avec Saint-Preux qui illustrent à l'évidence l'asymétrie caractérisant l'expression du plaisir (masculin vs féminin) à l'âge classique : la première expérience (I, 29) ne donne lieu chez Julie qu'à un discours éloquent marqué, on le verra, par une intense culpabilité. La seconde (I, 54 et I, 55) permet à Saint-Preux de récuser le lieu commun de l'inévitable déclin de l'amour après la réalisation physique du désir, mais le roman exclut toute évocation, directe ou indirecte, du plaisir éprouvé par Julie.

Car l'expression de la jouissance et même du désir est aussi frappée, chez Julie, par une autre censure : celle que s'inflige une jeune femme « élevée dans des maximes si sévères, que l'amour le plus pur » lui paraît d'abord « le comble du déshonneur »<sup>11</sup>. Julie commence ainsi par soutenir la thèse d'une incompatibilité foncière entre plaisir des sens et bonheur de l'âme. Confrontée aux désirs ardents de Saint-Preux, elle proclame, on l'a vu, que ses sens « n'ont aucun besoin d'amant ». Elle prétend surtout être moins vulnérable à l'appel des sens qu'à celui du sentiment<sup>12</sup>. C'est bien au reste ce ressort que Julie met en avant pour expliquer sa « chute » ultérieure : tout en admettant avoir été « troublée » par les « transports » de Saint-Preux, elle dit avoir surtout cédé à la pitié<sup>13</sup>. Si l'expérience du bosquet lui révélait déjà le caractère illusoire de cette supposée maîtrise sur ses sens, la maxime qu'elle en tire (« qu'il ne faut rien accorder aux sens quand on veut leur refuser quelque chose », III, 18)<sup>14</sup> ne dit pas seulement la puissance du désir physique : elle affirme aussi la possibilité de s'y soustraire pour peu qu'on ne lui cède *en rien*. Telle est bien la leçon que, dans la deuxième partie, Julie expose encore à Saint-Preux en réponse à ses remords d'avoir passé la nuit à Paris dans « un lieu de débauche » :

Tous ces prétendus besoins n'ont point leur source dans la nature, mais dans la volontaire dépravation des sens. Les illusions même de l'amour se purifient dans un cœur chaste, et ne corrompent qu'un cœur déjà corrompu. Au contraire la pureté se soutient par elle-même ; *les désirs*

---

<sup>11</sup> NH, I, 9 (Coulet, t. 1, 94 ; OC II, 302).

<sup>12</sup> « Cependant, si je suis sage, *je me défierai plus encore de la pitié que de l'amour*. Je me sens mille fois plus attendrie par vos respects que par vos transports, et je crains bien qu'en prenant le parti le plus honnête, vous n'avez pris enfin le plus dangereux » (NH, I, 11, Coulet, t. 1, 99 ; OC II, 54). Hormis ceux que signale un astérisque, tous les italiques dans les citations sont nôtres.

<sup>13</sup> « Je me sentais troubler de ses transports, ses soupirs oppressaient mon cœur ; je partageais ses tourments en ne pensant que les plaindre. Je le vis, dans des agitations convulsives, prêt à s'évanouir à mes pieds. Peut-être l'amour seul m'aurait épargnée ; ô ma cousine, *c'est la pitié qui me perdit* » (NH, I, 19 ; Coulet, t. 1, 144 ; OC II, 96).

<sup>14</sup> Maxime que Rousseau récuse lui-même à propos de Mme d'Houdetot : « J'ai dit quelque part qu'il ne faut rien accorder aux sens quand on veut leur refuser quelque chose. Pour connaître combien cette maxime se trouva fautive avec madame d'Houdetot, et combien elle eut raison de compter sur elle-même, il faudrait entrer dans les détails de nos longs et fréquents tête-à-tête, et les suivre dans toute leur vivacité durant quatre mois que nous passâmes ensemble, dans une intimité presque sans exemple entre deux amis de différents sexes, qui se renferment dans les bornes dont nous ne sortîmes jamais » (*Confessions*, IX, OC I, 443).

*toujours réprimés s'accoutument à ne plus renaître*, et les tentations ne se multiplient que par l'habitude d'y succomber.<sup>15</sup>

La thèse de Julie ici énoncée trouve bien d'autres échos dans l'œuvre de Rousseau, chez qui, on le sait, « la notion même de besoin peut disparaître »<sup>16</sup>. Car, pour Rousseau, « la sexualité n'est tyrannique que pour l'homme déjà dépravé et qui trouve son excuse dans l'habitude même de sa dépravation »<sup>17</sup>. On conçoit dès lors l'éloquence que déploie Julie pour évoquer « l'horreur que lui inspire sa 'chute' aussi bien que les convulsions de la jouissance physique »<sup>18</sup>, le « bonheur » et la « jouissance » s'étant alors évanouis pour céder la place au « plaisir » et aux « transports »<sup>19</sup>.

En Julie une autre voix, plus conciliatrice, se fait parfois entendre néanmoins, qui permet de développer, notamment dans la lettre 50 de la première partie, une théorie d'inspiration néo-platonicienne refusant de marquer l'amour physique du sceau du mal et du péché : les sentiments du cœur, dit-elle, permettent de *voiler* la grossièreté des plaisirs physiques. S'inspirant du modèle courtois, Julie entend alors se faire l'éducatrice de Saint-Preux et s'applique à *épurer* l'expérience physique de l'amour :

Je ne sais si je m'abuse ; mais il me semble que le véritable amour est le plus chaste de tous les liens. C'est lui, c'est son feu divin qui sait épurer nos penchants naturels, en les concentrant dans un seul objet. [...] Le cœur ne suit point les sens, il les guide ; il couvre leurs égarements d'un voile délicieux. Non il n'y a rien d'obscène que la débauche et son grossier langage.<sup>20</sup>

En vertu de cette croyance en un amour total, capable de « tout accorder aux désirs sans rien ôter à la pudeur »<sup>21</sup>, Julie ne se refuse pas aux caresses de son amant, mais exige seulement qu'il conserve pudeur et décence, comme le veulent « les vrais plaisirs » : « Viens avouer, même au sein des plaisirs, que c'est de l'union des cœurs qu'ils tirent leur plus grand charme »<sup>22</sup>.

Au prix de cette épuration des désirs par l'amour, l'évidente sensualité de Julie peut se dévoiler presque en toute transparence. Car, ainsi que Jean Ehrard l'a souligné, « le corps de Julie

---

<sup>15</sup> *NH*, II, 27 (Coulet, t. 1, 365 ; *OC* II, 302).

<sup>16</sup> Georges Benrekassa, « L'individu et le sexe : du discours de l'*Emile* au texte des *Confessions* », *Revue des sciences humaines*, n° 161, 1976, 45-61 (ici 49).

<sup>17</sup> Paul Hoffmann, *La Femme dans la pensée des Lumières*, Genève, Slatkine Reprints, 1995, 404.

<sup>18</sup> R. Démoris, « Une femme qui se noie : de la jouissance féminine chez Rousseau », XX ??

<sup>19</sup> « Nos feux ont perdu cette ardeur divine qui les animait en les épurant ; nous avons recherché le plaisir, et le bonheur a fui loin de nous. [...] Notre jouissance était paisible et durable, nous n'avons plus que des transports » (*NH*, I, 32 ; Coulet, t. 1, 150 ; *OC* II, 102).

<sup>20</sup> *NH*, I, 50 (Coulet, t. 1, 188-189 ; *OC* II, 138).

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> *NH*, I, 53 (Coulet, t. 1, 197 ; *OC* II, 146).

n'est pas seulement un bel « objet » offert au désir. Il est également « sujet » du désir et accède ainsi à un statut que la littérature avait rarement reconnu au corps féminin »<sup>23</sup>. On peut même se demander si, de ce point de vue, le choix du prénom de Julie était dépourvu de toute connotation péjorative pour les contemporains de Rousseau. L'article JULIE du *Dictionnaire* de Bayle (consacré à Julia Domna, seconde épouse de Septime Sévère) ne citait-il pas Brantôme rappelant la mauvaise réputation attachée à ce prénom, par allusion aux deux Julie, fille et petite-fille de l'empereur Auguste : « toutes celles qui [le] portaient de toute ancienneté étaient sujettes d'être très grandes putains et faire leurs maris cocus »<sup>24</sup> ?

De son propre aveu, Julie n'est en tout cas « ni prude, ni précieuse » et son cœur ne saurait « rien refuser à l'amour »<sup>25</sup>. Loin d'être seulement sensible à l'appel du sentiment ou vulnérable aux pouvoirs de *l'occasion*, c'est elle qui fait miroiter à Saint-Preux une nuit voluptueuse dans un « humble chalet » non loin de la source de la Veveysse qui « sera pour eux le temple de Gnide »<sup>26</sup>. Plus tard, pendant le séjour de Saint-Preux à Paris, la nouvelle que ce dernier a reçu son portrait suscite en elle un émoi d'autant plus marqué que la distance d'un commerce purement épistolaire désormais exacerbe sa frustration et libère l'expression de son désir : « Je m'imagine que tu tiens mon portrait, et je suis si folle que je crois sentir l'impression des caresses que tu lui fais et des baisers que tu lui donnes : ma bouche croit les recevoir, mon tendre cœur croit les goûter »<sup>27</sup>.

Les « feux » dont brûle Julie, « l'ardeur » qui la dévore n'ont, on le voit, rien de métaphorique. Nul hasard si l'image ô combien éloquente des « feux impossibles à éteindre » est répétée de manière aussi obsédante au sujet de Julie : ne frappe-t-elle pas de nullité son affirmation initiale selon laquelle ses sens n'auraient aucun besoin d'amant ? D'abord introduite sous la plume de la perspicace Claire (« j'ai lu mieux que toi dans ton cœur trop sensible ; je le vis se consumer d'un feu dévorant que rien ne pouvait éteindre »<sup>28</sup>), la formule revient à quatre reprises dans la lettre 18 de la troisième partie :

Un instant, un seul instant embrasa les miens d'un feu que rien ne put éteindre.

L'impossibilité d'être heureuse irrita des feux qu'elle eût dû éteindre.

---

<sup>23</sup> J. Ehrard, « Le corps de Julie », 111.

<sup>24</sup> Brantôme, *Recueil des dames*, éd. É. Vaucheret, Paris, Gallimard, 1991, p. 256.

<sup>25</sup> *NH*, I, 50 (Coulet, t. 1, 190 ; *OC* II, 139). « Julie a l'âme et le corps également sensibles » dira Saint-Preux dans la seconde moitié du roman (V, 2, Coulet, t. 2, 165 ; *OC* II, 541).

<sup>26</sup> *NH*, I, 36 (Coulet, t. 1, 161-162 ; *OC* II, 113).

<sup>27</sup> *NH*, II, 24 (Coulet, t. 1, 352 ; *OC* II, 289).

<sup>28</sup> *NH*, I, 30 (Coulet, t. 1, 144 ; *OC* II, 97).

Je me vis aussi méprisable que je l'étais devenue, et aussi malheureuse que je devais toujours l'être avec un amour sans innocence et des désirs sans espoir qu'il m'était impossible d'éteindre.

Plus j'approchais du moment fatal, moins je pouvais déraciner de mon cœur mes premières affections ; elles s'irritaient par mes efforts pour les éteindre.<sup>29</sup>

Dans cette lettre d'adieu à l'amant, Julie peut certes énoncer avec d'autant plus d'insistance l'intensité de l'expérience physique du désir qu'elle la présente comme définitivement révolue et devant être ensevelie dans l'oubli. Comprenant qu'elle n'épousera jamais Saint-Preux, elle aurait triomphé de cet « affreux combat » et de ses « désirs sans espoir ». Mais la lettre posthume de Julie invite aussi à faire l'hypothèse d'une ruse du désir, analogue à celle qu'évoque Freud à propos de la *Gradiva* de Jensen ; comme si, à sa manière, Rousseau avait détecté le principe ironique selon lequel le refoulé, lors de son retour, surgit de l'instance refoulante elle-même<sup>30</sup>. C'est dans la lettre invitant l'amant au renoncement que s'énonce avec obstination la vérité que dévoilera, « en ce moment où le cœur ne déguise plus rien »<sup>31</sup>, la lettre posthume : celle d'un désir que, littéralement, rien ne saurait éteindre.

Toute la question, dès lors, est celle du devenir de ce désir inextinguible – ou pour employer le lexique freudien, du « destin de cette pulsion » – dans la communauté de Clarens. Car la thérapie de Wolmar vise, on le sait, à l'instauration d'un bonheur fondé sur l'« obsession d'éliminer l'amour et le désir »<sup>32</sup>. Obsession que Julie semble d'abord pleinement partager, elle qui en vient à se féliciter que l'âge de Wolmar lui épargne l'« excès de répugnance »<sup>33</sup> que n'aurait pas manqué de susciter en elle un mari plus jeune et plus désirable. Mais la première lettre de la quatrième partie jette d'emblée un doute sur le bonheur de Mme de Wolmar à Clarens : énumérant ses multiples insatisfactions, sa lettre à Claire ressemble à un appel au secours. De fait, si la thérapie imaginée par Wolmar semble conduire Saint-Preux vers une relation à Julie effectivement dépassionnée<sup>34</sup>, son efficacité est beaucoup plus douteuse en ce qui la concerne. Wolmar lui-même, dont le fantasme avoué est

---

<sup>29</sup> NH, III, 18 (Coulet, t. 1, 409, 410, 413, 421 ; OC II, 342, 343, 346, 353).

<sup>30</sup> « C'est dans et derrière l'instance refoulante que le refoulé finit par s'affirmer victorieusement » (Freud, *Le Délire et les rêves dans la Gradiva de W. Jensen*, Paris, Gallimard, 1986, 173).

<sup>31</sup> NH, VI, 12 (Coulet, t. 2, 388 ; OC II, 743).

<sup>32</sup> R. Démoris, « De Marivaux à *La Nouvelle Héloïse*. Intertexte et contre-texte, entre fantasme et théorie », in J. Berchtold et F. Rosset (dir.), *L'Amour dans La Nouvelle Héloïse. Texte et intertexte. Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau*, 2002, n° 44, 332.

<sup>33</sup> NH, III, 20 (Coulet, t. 1, 443 ; OC II, 374).

<sup>34</sup> « Plein de tout ce qu'il faut que j'honore en celle que j'ai cessé d'adorer, je sais à quels respects doivent s'élever mes anciens hommages » écrit Saint-Preux dans la dernière lettre qu'il adresse à Julie (NH, VI, 7 ; Coulet, t. 2, 312 ; OC II, 674). Bien plus tôt, il écrivait déjà à propos de Wolmar : « Je crois que l'éloignement de sa femme m'affligerait moins que le sien » (NH, IV, 15, t. 2, 133 ; OC II, 512).



pourtant de « devenir un œil vivant »<sup>35</sup>, ne reconnaît-il pas son impuissance à déchiffrer ce texte illisible que serait devenue son épouse ? De fait, un processus d'opacification la rend peu à peu aussi *impénétrable* qu'inexplicable : « un voile de sagesse et d'honnêteté fait tant de replis autour de son cœur, qu'il n'est plus possible à l'œil humain d'y pénétrer, pas même au sien propre »<sup>36</sup>. Rousseau s'est visiblement plu à accentuer cette opacité par un choix compositionnel décisif : dans la seconde moitié du roman, les lettres de Julie se raréfient, au point que dans les deux dernières parties sa voix en vient presque à s'absenter : Julie désormais fait silence, à l'exception de deux lettres où elle incite Claire et Saint-Preux à s'épouser. Tout se passe comme si l'énonciation féminine devenait alors intenable, sous peine de miner le discours global élaboré par Wolmar et auquel Saint-Preux donne assez vite sa pleine adhésion. D'où l'importance de la lettre ultime de Julie, qui invite à une lecture rétrospective détectant « le mensonge d'une prétendue sublimation » qui se révèle « insupportable mutilation »<sup>37</sup>. Plus encore donc que dans la première moitié du roman, c'est de manière oblique et *en creux* que s'inscrit alors la jouissance de Julie.

Wolmar n'est certes pas dupe quant à la persistance des feux dont brûlent encore les anciens amants<sup>38</sup>. Mais selon le paradoxe qu'il développe complaisamment à l'intention de Claire, cette ardeur secrète, qui appartient au passé, n'empêcherait pas leur parfaite guérison dans le présent de Clarens, où ils ne seraient plus liés que par « un honnête attachement »<sup>39</sup>. Et lorsque Wolmar dit à Julie sa certitude d'être le seul homme capable de la « rendre heureuse »<sup>40</sup>, il paraît ne pas pressentir la menace de « l'ennui » qui pèse sur ce bonheur<sup>41</sup>. À prendre en considération le sens libertin de l'expression « rendre heureuse » dans la langue du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'énoncé de Wolmar peut sembler en outre passablement ironique. Car, Claire ne s'y trompe pas : chez celui qui « aime à lire dans le cœur des hommes »<sup>42</sup> et se plaît à soumettre Julie à des épreuves douloureuses<sup>43</sup>, le fantasme démiurgique a partie liée avec une impuissance ou une froideur qui laisse à son épouse tout le loisir

---

<sup>35</sup> *NH*, IV, 12 (Coulet, t. 2, 109 ; *OC II*, 491).

<sup>36</sup> *NH*, IV, 14 (Coulet, t. 2, 129 ; *OC II*, 509).

<sup>37</sup> J. Ehrard, « Le corps de Julie », 113-114.

<sup>38</sup> Dans une lettre à Claire, il reprend la métaphore des feux qui ne sont pas éteints, mais sous sa plume, l'image, qui s'applique aux deux amants et non à la seule Julie, semble retrouver sa dimension conventionnelle et perdre ses connotations charnelles : « ils brûlent plus ardemment que jamais l'un pour l'autre » (*NH*, IV, 14 ; Coulet, t. 2, 129 ; *OC II*, 508).

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> *NH*, IV, 12 (Coulet, t. 2, 112 ; *OC II*, 493).

<sup>41</sup> « Mon ami ; je suis trop heureuse ; le bonheur m'ennuie » (VI, 12, Coulet, t. 2, 334 ; *OC II*, 694).

<sup>42</sup> *NH*, IV, 12 (Coulet, t. 2, 109 ; *OC II*, 491).

<sup>43</sup> Après le pèlerinage à Meillerie, Julie lui reproche la dureté de ses procédés : « vous jouissez durement de la vertu de votre femme » (*NH*, IV, 16 ; Coulet, t. 2, 135 ; *OC II*, 514). Voir à ce sujet notre étude : « 'Les monuments des anciennes amours'. Lieux de mémoire et art de l'oubli dans *La Nouvelle Héloïse* », in D. Bohler (dir.), *Le Temps de la mémoire. Le flux, la rupture, l'empreinte, Eidolon*, n° 72, 2006, 333-347

de « sentir que les jours ne sont que la moitié de la vie » pour reprendre l'euphémisme éloquent de « l'inséparable » :

Oui, chère amie, je suis tendre et sensible aussi bien que toi ; mais je le suis d'une autre manière. Mes affections sont plus vives ; les tiennes sont plus pénétrantes. Peut-être avec des sens plus animés ai-je plus de ressources pour leur *donner le change* [...]. Ce n'a pas toujours été sans peine, il faut l'avouer. Le moyen de rester veuve à mon âge, et de ne pas sentir quelquefois que *les jours ne sont que la moitié de la vie* ? Mais, comme tu l'as dit, et comme tu l'éprouves la sagesse est un grand moyen d'être sage ; car, avec toute ta bonne contenance, *je ne te crois pas dans un cas fort différent du mien*. C'est alors que l'enjouement vient à mon secours, et fait plus peut-être pour la vertu que n'eussent fait les graves leçons de la raison.<sup>44</sup>

Si « les graves leçons de la raison » sont moins efficaces que l'enjouement et le badinage pour « donner le change » à la frustration, on mesure le risque encouru par Julie...

De fait, les signes de l'absence de la jouissance physique se donnent à lire partout dans la seconde partie de *La Nouvelle Héloïse*, et en particulier dans toute une série de plaisirs substitutifs autorisés par la conscience morale, et dont la fonction est bien de « donner le change » aux sens, autrement dit d'offrir des « suppléments » à une *autre* jouissance, barrée par l'interdit. A le dire brutalement, on relèvera trois suppléments essentiels dans Clarens : la gourmandise, le jardinage et la dévotion. Mais il importe auparavant de souligner à quel point cette perspective doit inviter à resituer *La Nouvelle Héloïse* dans une perspective plus large et dans le contexte d'un univers romanesque qui, au XVIII<sup>e</sup> siècle, explore très volontiers les pratiques substitutives et les divers suppléments que le corps (féminin en particulier) invente pour compenser une insatisfaction sexuelle. On songera notamment aux *Lettres persanes* de Montesquieu montrant comment la frustration féminine est soigneusement entretenue dans le sérail, et appelle nécessairement toute une série de passions substitutives, la nature ne pouvant manquer de rechercher détours et suppléments divers. Ou encore au *Paysan parvenu* de Marivaux et en particulier au portrait des sœurs Habert dont l'intérieur douillet, où tout invite à « goûter la douceur d'un saint recueillement »<sup>45</sup>, donne à lire tous les signes d'une pulsion qu'on pourrait qualifier, en termes freudiens, d'« inhibée quant au but » et trouvant des satisfactions substitutives dans la pratique d'une dévotion gourmande et accommodante. On songera enfin, bien sûr, au roman presque contemporain (au moins pour sa conception) du frère ennemi Diderot, *La Religieuse* portant, on le sait, un regard quasi clinique sur

---

<sup>44</sup> *NH*, VI, 2 (Coulet, t. 2, 277 ; *OC* II, 642).

<sup>45</sup> Marivaux, *Le Paysan parvenu*, éd. Erik Leborgne, Paris, GF Flammarion, 2010, 94.

les effets psychophysiologiques de la frustration, et se plaisant à pointer les contigüités entre les extases mystiques de Mme de Moni et les orgasmes de la supérieure de Sainte-Eutrope.

On se gardera toutefois de méconnaître la spécificité de *La Nouvelle Héloïse* dans ce contexte : le regard grave et fervent que le roman invite à porter sur la « volupté tempérante »<sup>46</sup> inventée par Julie à Clarens n'a rien de l'ironie souriante de Jacob sur la gourmandise des sœurs Habert, ni rien *a fortiori* de la distance clinique, inspirée par la médecine matérialiste de l'école vitaliste, avec laquelle Diderot observe les conséquences de l'abstinence sexuelle chez les cloîtrées : les « suppléments » que l'on peut déceler dans *La Nouvelle Héloïse* ne sauraient se réduire à des symptômes hystériques. Toute l'ambiguïté tient même à la valeur qu'il convient de leur accorder, ainsi qu'aux discours très valorisants qui les entoure. De même que, dans la première moitié du roman on l'a vu, le déni de Julie concernant l'exigence physique du désir (« mes sens n'ont aucun besoin d'amant ») pouvait se soutenir d'un discours élaboré *ailleurs* par Rousseau niant la notion même de besoin<sup>47</sup> ; de même l'idéal de la « volupté tempérante » développée par Julie à Clarens ne fait à bien des égards que répéter une position affirmée à maintes reprises par Rousseau dans le reste de son œuvre. La question de la jouissance de Julie illustre donc de manière exemplaire ce qu'il en est de la *pensée du roman* chez Rousseau, *La Nouvelle Héloïse* pouvant être conçue comme le lieu d'une interrogation spécifique sur des énoncés ailleurs tenus pour vrais dans le corpus rousseauiste.

On rappellera d'abord brièvement ce qu'il en est de cet art de jouir entendu comme science de la privation, ou si l'on préfère de cet art de l'abstinence entendu comme condition de la jouissance, et défini par Claire en des formules d'une remarquable densité : « ainsi s'aiguise la volupté du sage ; s'abstenir pour jouir, c'est ta philosophie ; c'est l'épicurisme de la raison »<sup>48</sup>. A force d'observer les habitudes et les manies qui règnent à Clarens, Saint-Preux, de son côté, finit par en déceler la logique et concevoir l'ensemble d'un « système »<sup>49</sup> dont il fait l'apologie dans la longue lettre 2 de la cinquième partie. Gouverné par un « principe économique lié à une obsession de l'évaluation et de l'organisation »<sup>50</sup>, cet art de la volupté tempérante est soumis à l'économie d'une rigoureuse avarice : car « l'art d'assaisonner les plaisirs n'est que celui d'en être avare »<sup>51</sup>. Pour ne pas être voué à l'épuisement, tout plaisir doit, en effet, être consommé avec la plus extrême parcimonie. Les motivations de cette économie des plaisirs n'ont toutefois rien à avoir avec l'argent

---

<sup>46</sup> NH, V, 2 (Coulet, t. 2, 177 ; OC II, 552).

<sup>47</sup> Voir *supra* note 16.

<sup>48</sup> NH, VI, 5 (Coulet, t. 2, 298 ; OC II, 662).

<sup>49</sup> NH, V, 2 (Coulet, t. 2, 169 ; OC II, 544).

<sup>50</sup> Jean-Claude Bonnet, « Le système de la cuisine et du repas chez Rousseau, *Poétique* n° 22, 1975, 244-267 (ici 257).

<sup>51</sup> NH, V, 2 (Coulet, t. 2, 169 ; OC II, 544).

(même si l'économie du luxe et de la dépense somptuaire est bannie de Clarens), ni *a fortiori* avec la religion. Il ne s'agit ni d'économiser les denrées, ni de s'infliger un jeûne ou des pénitences : « l'art de jouir est pour [Julie] celui des privations ; non de ces privations pénibles et douloureuses qui blessent la nature et dont son auteur dédaigne l'hommage insensé, mais des privations passagères et modérées qui conservent à la raison son empire, et servant d'assaisonnement au plaisir en préviennent le dégoût et l'abus »<sup>52</sup>. Il n'est question ni de réprimer le péché de gourmandise, ni de brimer la jouissance : « pur de toute préoccupation religieuse d'abstinence »<sup>53</sup>, cet art de jouir vise au contraire à « accroître l'intensité et la qualité des plaisirs »<sup>54</sup> :

Les privations qu'elle s'impose par cette volupté tempérante dont j'ai parlé sont à la fois de nouveaux moyens de plaisir et de nouvelles ressources d'économie. Par exemple, elle aime beaucoup le café ; chez sa mère elle en prenait tous les jours; elle en a quitté l'habitude pour en augmenter le goût ; elle s'est bornée à n'en prendre que quand elle a des hôtes, et dans le salon d'Apollon, afin d'ajouter cet air de fête à tous les autres. C'est une petite sensualité qui la flatte plus, qui lui coûte moins, et par laquelle elle aiguise et règle à la fois sa gourmandise.<sup>55</sup>

La gourmandise n'a certes pas licence de devenir une passion dominante. Mais à la condition d'être soumise à une règle, intégrée à une économie du bon usage, elle procure au sujet une jouissance légitime. Car l'« épicurisme de la raison » se fonde sur le même constat que celui dont les voluptueux tirent prétexte pour justifier tous leurs excès. Mais il en déduit une règle inverse – le refus de tout gaspillage :

La vie est courte, il est vrai, dit-elle ; c'est une raison d'en user jusqu'au bout, et de dispenser avec art sa durée, afin d'en tirer le meilleur parti qu'il est possible. Si un jour de satiété nous ôte un an de jouissance, c'est une mauvaise philosophie d'aller toujours jusqu'où le désir nous mène, sans considérer si nous ne serons pas plus tôt au bout de nos facultés que notre carrière, et si notre cœur épuisé ne mourra point avant nous.<sup>56</sup>

---

<sup>52</sup> *Ibid.* (Coulet, t. 2, 165 ; OC II, 541).

<sup>53</sup> J.-C. Bonnet, « Le système de la cuisine et du repas », 258.

<sup>54</sup> Céline Spector, « Rousseau, éthique et économie. Le modèle de Clarens dans *La Nouvelle Héloïse* », *Cahiers d'économie politique*, n° 53, 2007, 27-53 (ici 42).

<sup>55</sup> NH, V, 2 (Coulet, t. 2, 177 ; OC II, 552).

<sup>56</sup> *Ibid.* (Coulet, t. 2, 166 ; OC II, 542).

Évitant l'écueil de l'abstinence et de la mortification comme celui de l'excès et de l'intempérance, cet art de la privation permet de *faire durer* le plaisir et d'échapper à la menace de lassitude qui pèse sur le désir toujours comblé.

Plaisir d'évaluation, de jugement et de mesure : cette arithmétique des plaisirs n'est pas sans rappeler les thèses de Fontenelle énoncées dans son essai sur *Le Bonheur* (publié pour la première fois en 1714). Car pour Fontenelle aussi, « il n'est question que de calculer, et la sagesse doit toujours avoir les jetons à la main »<sup>57</sup>. Or, ce qui se trouve exclu de cette économie des plaisirs (qui selon Robert Mauzi serait « le contraire même de la vie »<sup>58</sup>), c'est l'amour : car « de l'aveu de toute le monde, par exemple, l'amour est un peu cher ; aussi ne se laisse-t-il pas évaluer » souligne malicieusement Fontenelle<sup>59</sup>. De fait, dans l'épicurisme de la raison, tel qu'il règne à Clarens, rien n'est dit de l'amour, ni de la jouissance physique. A cet égard, les explications données par Fontenelle éclairent remarquablement les principes de la longue lettre que Saint-Preux consacre à la « volupté tempérante » à Clarens :

Pour le plus sûr, il en faut revenir aux plaisir simples, tels que la tranquillité de la vie, la société, la chasse, la lecture, etc. [...] Les plaisirs simples sont toujours des plaisirs et ils ne coûtent rien. Encore un grand avantage, c'est que *la fortune ne nous les peut guère enlever*. Quoiqu'il ne soit pas raisonnable à d'attacher notre bonheur à tout ce qui est le plus exposé aux caprices du hasard, il semble que le plus souvent nous choisissons avec soin les endroits les moins sûrs pour l'y placer. Nous aimons mieux avoir tout notre bien sur un vaisseau qu'en fonds de terre.<sup>60</sup>

Or, c'est bien cette idéale maîtrise du sujet et des objets de sa jouissance qui préside à l'économie des plaisirs élaborée par Julie :

Un objet plus noble qu'elle se propose encore en cela, est de rester maîtresse d'elle-même, d'accoutumer ses passions à l'obéissance, et de plier tous ses désirs à la règle. C'est un nouveau moyen d'être heureuse ; car *on ne jouit sans inquiétude que de ce qu'on peut perdre sans peine* ; et si le vrai bonheur appartient au sage, c'est parce qu'il est de tous les hommes celui à qui la fortune peut le moins ôter.<sup>61</sup>

---

<sup>57</sup> Fontenelle, *Du bonheur, in Réveries diverses. Opuscules littéraires et philosophiques*, éd. A. Niderst, Paris, Desjonquères, 1994, 91.

<sup>58</sup> Robert Mauzi, *L'Idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Genève, Slatkine Reprints, 1979, 226.

<sup>59</sup> Fontenelle, *Du bonheur*, 91.

<sup>60</sup> *Ibid.*, 91-92.

<sup>61</sup> *NH*, V, 2 (Coulet, t. 2, 166 ; *OC II*, 542).

Là est bien sans doute, ce qui interdit d'ériger ce tableau de la volupté tempérante en discours de vérité du roman. Cet art de jouir renvoie certes, on l'a dit, à bien des énoncés rousseauistes dans le reste de l'œuvre. Mais est-ce un hasard si, dans *La Nouvelle Héloïse*, l'exposition en est confiée (longuement) à Saint-Preux et (brièvement) à Claire, et si Julie elle-même est dispensée de toute théorisation à ce sujet ? Comme si le lecteur était tacitement invité à s'interroger sur le statut de ce discours ainsi offert à son jugement : s'agit-il de règles bonnes, nées d'une longue pratique du corps et de son contrôle, ou bien de principes chimériques, ou du moins dont l'expérience de Julie montrera l'inanité ?

En réalité, la valeur de « supplément » de cet art de jouir ne se marque pas seulement dans l'obsession du calcul et de l'évaluation, qui suggère un remarquable déplacement d'énergie libidinale dans l'élaboration même de cet usage des plaisirs. Elle se désigne aussi et surtout dans le fantasme de maîtrise et la hantise de la perte que la maxime de Saint-Preux dévoile presque ingénument : « on ne jouit sans inquiétude que de ce qu'on peut perdre sans peine ». Difficile, on en conviendra, de ne pas faire l'application de cette maxime à Julie elle-même et à l'expérience traumatique de la perte de son amant (cette perte fût-elle liée à un mariage finalement consenti). Tout se passe comme s'il s'agissait de s'inventer des plaisirs de substitution préservant le sujet de toute menace de répétition de cette expérience de la perte, et lui garantissant un parfait contrôle de soi. Or, cet idéal de maîtrise n'est-il pas le contraire même de la jouissance, s'il est vrai que celle-ci précisément « dépasse les possibilités entrevues par le désir »<sup>62</sup> ? On observera surtout que, dans l'économie générale du roman, cette célébration de l'épicurisme de la raison se fait on ne peut plus à contretemps, Saint-Preux chantant « les merveilles de Clarens et la 'volupté tempérante' de Julie, à l'heure où celle-ci s'achemine vers un certain désespoir » ; à un moment où – ironie quasi tragique – cet usage des plaisirs révèle toute son impuissance à combler le vide éprouvé par Mme de Wolmar, la lettre où Julie découvre avec étonnement que « le bonheur l'ennuie » (VI, 8), et plus encore sa lettre posthume à Saint-Preux ayant pour effet de frapper de nullité cette célébration de l'art de jouir.

Ainsi, la logique narrative à l'œuvre dans *La Nouvelle Héloïse* (ce que l'on a désignée ici comme *pensée du roman*) est bien celle d'une mise à l'épreuve *critique* de pratiques substitutives et de suppléments renvoyant à l'absence de la jouissance physique. A cette lumière, le fameux jardin que Julie appelle son Elysée (IV, 11) peut apparaître non plus seulement comme innocent lieu de récréation d'une épouse vertueuse, ainsi que Saint-Preux s'en persuade après avoir reçu les leçons de Wolmar<sup>63</sup>, mais bien comme un autre *supplément* à une jouissance désormais interdite.

---

<sup>62</sup> Selon la formule empruntée à Ruysbroeck par Roland Barthes (*Fragment d'un désir amoureux*, Paris, Seuil, 1977, 65).

<sup>63</sup> Et ainsi que l'ont envisagé la plupart des commentateurs.

Tout a priori semble conçu, il est vrai, pour faire de l'Élysée le lieu d'un plaisir innocent et vertueux : n'est-il pas présenté presque explicitement comme l'antithèse du bosquet du premier baiser<sup>64</sup> ? Il y aurait pourtant quelque risque, là aussi, à ériger le discours de Wolmar en vérité du texte de Rousseau. Rappelons d'abord que Wolmar (comme il le précise lui-même à Saint-Preux s'étonnant que la végétation du jardin ait pu croître en si peu de temps) est tout à fait étranger au projet de l'Élysée : « Julie a commencé ceci longtemps avant son mariage et presque d'abord après la mort de sa mère, qu'elle vint avec son père chercher ici la solitude »<sup>65</sup>. Ce que suggère une telle chronologie, c'est que les mains qui ont planté ses fleurs et ses arbres n'étaient peut-être pas encore aussi « vertueuses » que Wolmar le proclame hautement. Car les indications qu'il fournit permettent de situer le moment de sa conception juste après l'épisode majeur de « l'inoculation de l'amour »<sup>66</sup>. Datation qui ne saurait être innocente : en situant le projet de l'Élysée au point de rupture de la relation passionnelle, le texte de Rousseau invite à considérer l'élaboration du jardin comme un travail de deuil : deuil de la mère sans doute, mais aussi deuil de la passion pour Saint-Preux. Si l'Élysée porte dans son nom même l'empreinte de la mort, tout en lui porte aussi les signes d'une pulsion désirante détournée de son objet qui interdit de le considérer comme une allégorie de la vertu ou comme un espace purement thérapeutique<sup>67</sup>.

L'insistance de Julie sur l'économie *sans dépense* de son jardin est de ce point de vue remarquable ; tout se passe comme s'il s'agissait d'innocenter à ses propres yeux tout le « soin » qu'elle a apporté à son élaboration. Car Julie, remarquons-le, récuse le mot de « peine »<sup>68</sup>. Manière évidente de nier l'importance du labeur accompli, mais qui situe aussi ce travail dans le registre d'une intimité quasi charnelle : c'est de son propre corps ou de celui de son enfant qu'une femme doit *prendre soin*. Ne s'agit-il pas, dès lors, de désigner *en creux* l'intense investissement affectif et libidinal que suppose un tel travail ? Investissement qui, précisément, s'innocente de n'avoir rien coûté. La légitimation du jardin de Julie, on le voit, est une question d'autant plus cruciale que ce dernier se définit d'emblée comme *lieu de jouissance* (« dans ce lieu seul on a sacrifié l'utile à l'agréable »<sup>69</sup>). Sans doute, cette jouissance n'est-elle pas de même nature que celle dont le souvenir reste consubstantiellement lié au redoutable bosquet. Pour autant, il n'est pas certain qu'elle soit

---

<sup>64</sup> « L'Élysée, le lieu de la vertu, le lieu où l'on ne pêche point, a remplacé le lieu de la faute, et, pour plus d'opposition, il se trouve situé de l'autre côté de la maison » (André Blanc, « Le jardin de Julie », *Dix-huitième Siècle*, n° 14, 1982, 357-376, ici 362).

<sup>65</sup> *NH*, IV, 11 (Coulet, t. 2, 89 ; *OC II*, 472).

<sup>66</sup> On se reportera à la chronologie du roman fournie par Henri Coulet (t. 2, 450-453).

<sup>67</sup> C'est par exemple la lecture proposée par Catherine Cusset dans « Cythère et Elysée : jardin et plaisir de Watteau à Rousseau » (*Dalbousie French Studies*, 1994, n° 29, 65-84).

<sup>68</sup> « L'entretien de ce lieu demande plus de soin que de peine » (*NH*, IV, 11, Coulet, t. 2, 103 ; *OC II*, 485).

<sup>69</sup> *Ibid.* (Coulet, t. 2, 90 ; *OC II*, 473).

d'une absolue transparence même si Saint-Preux a « cru voir l'image de la vertu où [il] cherchai[t] celle du plaisir »<sup>70</sup>.

Faut-il parler de sublimation ? Voire, car la sublimation impliquerait une désexualisation de l'énergie libidinale. Né plutôt de ce qu'en termes freudiens, on pourrait appeler une « pulsion inhibée quant au but »<sup>71</sup>, l'Élysée est marqué, au contraire, d'une empreinte féminine si forte que certains critiques, comme André Blanc, ont pu y voir une métaphore du sexe de Julie. De fait, le désir innerve toute l'écriture de ce passage et la sensualité se donne à voir partout dans le jardin de Julie (« obsessions du fermé », de « l'ombragé » et de « l'humide », etc.).<sup>72</sup> Dans l'incontestable sensualité du jardin, il semble bien que ce soit la jouissance interdite du périlleux bosquet qui fasse retour. L'attesterait, d'ailleurs, le fait que la profanation de ce dernier par Wolmar paraisse assez vaine en ce qui concerne Julie. Tout se passe, dans son cas, comme si la pulsion désirante, affectée du signe de la mort et de l'interdit, s'était depuis longtemps déplacée *de l'autre côté* de la maison, dans la création de l'Élysée. Le jardin de Julie est moins le lieu d'une sublimation des désirs qu'un lieu de *suppléance*, où la jouissance féminine échappe, au moins partiellement, à l'emprise de la Loi.<sup>73</sup>

Le troisième et dernier « supplément » que l'on peut discerner à Clarens est sans doute le plus banal dans la littérature du XVIII<sup>e</sup> siècle puisqu'il s'agit de la dévotion. C'est en effet une dévotion quasi mystique qui semble procurer à Julie ses ultimes plaisirs. Dans la lettre 8 de la sixième partie (que Rousseau désigne comme le « chant du cygne » de Julie), celle-ci exprime un étrange « dégoût du bien-être » (« mon cœur ignore ce qui lui manque : il désire sans savoir quoi ») et une insatisfaction qui trouve son seul supplément du côté de la mystique et d'un « état d'oraison » où son âme « puise une nouvelle vie » et « prend une autre existence qui ne tient point aux passions du corps » : « je ne dis pas que ce goût soit sage ; je dis seulement qu'il est doux, qu'il *supplée* au sentiment du bonheur qui s'épuise, qu'il remplit le vide de l'âme »<sup>74</sup>. Julie n'hésite pas même à comparer les plaisirs de cet état d'oraison à ceux que procure l'ivresse<sup>75</sup>. Dans le discours même de

---

<sup>70</sup> *Ibid.* (Coulet, t. 2, 104 ; OC II, 486).

<sup>71</sup> La dernière lettre de Julie à Saint-Preux (VI, 12) implique, en outre, que le détournement de l'énergie sexuelle en soit resté au stade de l'inhibition qui, pour Freud, n'est que la première phase de la sublimation (voir Jean Laplanche et J.-B. Pontalis, *Vocabulaire de la psychanalyse*, art. « INHIBE QUANT AU BUT » et « SUBLIMATION », Paris, PUF, 1967, 201 et 465-466).

<sup>72</sup> A. Blanc, « Le jardin de Julie », 365-367. 389. Pour une analyse plus développée de cette érotisation latente du jardin de Julie, voir nos *Espaces du féminin dans le roman français du dix-huitième siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, *SVEC* 2004 : 01, 166 et sv.

<sup>73</sup> Voir Louis Marin, « L'effet Sharawadgi ou le jardin de Julie ; notes sur un jardin et un texte (lettre XI, 4e partie, *La Nouvelle Héloïse*) », *Traverses*, n° 5-6, août 1976, 114-131.

<sup>74</sup> *NH*, VI, 8 (Coulet, t. 2, 334-335 ; OC II, 695).

<sup>75</sup> « L'ivresse a ses plaisirs, disiez-vous : eh bien ! ce délire en est une. Ou laissez-moi dans cet état qui m'est agréable, ou montrez-moi comment je puis être mieux » (*ibid.*, Coulet, t. 2, 335 ; OC II, 695).



Julie, la justification de ces extases n'est pas de donner accès à Dieu mais d'offrir une thérapeutique de l'âme (et du corps ?) plus efficace que celle conçue par Wolmar.

Certes, de même que les feux dont brûle Julie n'ont rien des fureurs érotiques que Diderot prête à la supérieure de Sainte-Eutrope dans *La Religieuse*, ses recueils et ses états d'oraison n'ont rien des délires mystiques évoqués par Diderot dans son *Essai sur les femmes*. Mais la logique du supplément est bien la même au fond. Au reste, cette « langueur secrète » qu'évoque Julie dans son chant du cygne (VI, 8) n'est-elle pas sans faire songer très précisément aux effets de l'abstinence sexuelle que décrit Ménuret de Chambaud dans l'article MARIAGE de l'*Encyclopédie*, et son tableau des jeunes femmes devenant « faibles, languissantes, mélancoliques, etc. » ? Mieux encore, n'est-ce pas à Julie elle-même que, dans la lettre 6 de la dernière partie, Rousseau attribue un discours sur les dangers de l'abstinence que n'aurait sans doute pas renié le matérialiste Diderot ?

On supporte un état violent quand il passe. Six mois, un an, ne sont rien ; on envisage un terme, et l'on prend courage. Mais quand cet état doit durer toujours, qui est-ce qui le supporte ? Qui est-ce qui sait triompher de lui-même jusqu'à la mort ? O mon ami ! si la vie est courte pour le plaisir, qu'elle est longue pour la vertu ! Il faut être incessamment sur ses gardes. L'instant de jouir passe et ne revient plus ; celui de mal faire passe et revient sans cesse [...].

Je veux que le devoir, la foi, l'ancienne amitié, vous arrêtent, que l'obstacle opposé par la vertu vous ôte un vain espoir, et qu'au moins par raison vous étouffiez des vœux inutiles ; serez-vous pour cela délivré de l'empire des sens et des pièges de l'imagination ? [...]

Disons tout, s'il est nécessaire, et sacrifions la modestie elle-même au véritable amour de la vertu. L'homme n'est pas fait pour le célibat, et il est bien difficile qu'un état si contraire à la nature n'amène pas quelque désordre public ou caché. Le moyen d'échapper toujours à l'ennemi qu'on porte sans cesse avec soi ?<sup>76</sup>

Ce discours véhément contre le vœu de chasteté, qui ne déparerait ni dans les *Lettres persanes*, ni dans *La Religieuse*, s'adresse à Saint-Preux pour l'inviter à épouser Claire. Mais l'application à Julie elle-même est évidente et éclaire en retour le propos sur le bonheur à Clarens et l'ennui qu'il procure. A n'en pas douter, il s'agit ici pour Julie non seulement de rêver à une union avec Saint-Preux par la médiation de Claire (selon une logique de triangulation du désir que René Girard a mise en lumière), mais aussi de *dire* son propre désir tout en se prémunissant contre ce dernier, comme

---

<sup>76</sup> NH, VI, 6 (Coulet, t. 2, 304-305 ; OC II, 667-668).

sa lettre posthume l'analyse lucidement : « Sans doute je sentais pour moi les craintes que je croyais sentir pour vous »<sup>77</sup>.

Ce que l'on pourrait appeler la *pensée du roman* mais aussi, et peut-être surtout, la confrontation à cette « autre jouissance » qu'est la jouissance féminine conduisent donc Rousseau sinon à penser contre lui-même, du moins à mettre à l'épreuve sa pensée du plaisir, sa conviction obstinée et répétée cent fois que le passage à l'acte n'est pas le tout de la jouissance, que la véritable jouissance n'est pas dans la possession, et que la privation peut procurer les plus grandes extases. Mise à l'épreuve assurément douloureuse et qui n'est sans doute pas pour rien dans l'effet de bouleversement que produit la fiction de *Julie*.

Christophe Martin

Université Paris-Sorbonne (CELLF 17-18, UMR 8599)

---

<sup>77</sup> *NH*, VI, 12 (Coulet, t. 2, 386 ; *OC* II, 729).